

Le développement de l'intelligence artificielle : risque ou opportunité ?

Dernière modification : 23 août 2023

🕒 11 minutes

Par : [La Rédaction](#)

L'intelligence artificielle (IA) et ses usages se développent rapidement. L'IA suscite des débats sur les opportunités ou les dangers qu'elle représente. Face à cette "révolution technologique", quels rôles les institutions publiques entendent-elles jouer, entre promotion d'une technologie et protection des droits et libertés ?

État des lieux

L'intelligence artificielle n'est plus un thème d'anticipation pour amateurs de science fiction. Elle s'est installée depuis une dizaine d'année dans de nombreux secteurs d'activité : industrie, administrations, santé, services, commerce... dans la continuité de l'ère de la digitalisation entamée dans les années 2000.

La Commission européenne propose une définition de l'IA : *"ensemble de logiciels qui est développé au nom d'une ou **plusieurs techniques et approches**, qui peut, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, générer des résultats tels que des contenus, des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant les environnements avec lesquels il interagit."*

La technologie IA fait appel à trois types de techniques et d'approches :

- l'apprentissage automatique (à l'aide de données d'entraînement) ;
- une approche fondée sur la logique et la connaissance ;
- une approche statistique.

Elle est rendue possible grâce à la conjonction de plusieurs facteurs :

- une généralisation de la donnée numérique ;
- des interconnexions permettant les flux d'échanges de données ;
- des algorithmes de plus en plus complexes inspirés des sciences neuronales ;
- la progression exponentielle de la puissance des processeurs (loi de Moore).

L'arrivée récente d'applications dites "génératives" comme ChatGPT ou Midjourney a révélé, à la fois, la maturité de la technologie IA qui lui permet de se déployer dans le secteur grand public, et une propension du public à intégrer dans ses usages la présence d'une assistance artificielle, y compris dans le champ de la création.

Si de nombreuses applications grand public font d'ores et déjà appel à l'IA (assistants de conduite, traducteurs en temps réel, outils de discussion virtuelle, moteurs de recherche...), les bouleversements induits par l'IA sont encore peu visibles.

Mais compte tenu de la puissance de l'outil et de sa rapidité de développement, les pouvoirs publics se sont emparé de la question, notamment pour étudier les impacts dans les secteurs structurels (emploi, éducation, justice, sécurité, santé publique...).

Dès lors, deux axes majeurs ont émergé des travaux confiés aux institutions nationales sur les stratégies de développement de l'IA (Conseil d'État, commissions parlementaires, CNIL...) :

- la nécessité de développer la technologie IA par des politiques d'investissement fortes en direction des start-ups, des administrations, des territoires, afin d'être présents dans un domaine déjà très concurrentiel ;
- la nécessité de mettre en place des règles communes quant à l'usage de l'IA au plan national et européen et imposer des pratiques de l'IA respectueuses des valeurs de libertés individuelles et de protection des individus et des données personnelles.

Risques identifiés

Le rapport Villani remis en 2018, "*donner un sens à l'intelligence artificielle*", prône le développement d'une IA avec un État qui soit moteur des transformations à venir dans quatre champs stratégiques : la santé, l'environnement, les transports et la mobilité, la défense et la sécurité.

Pour y parvenir, le rapport recommande de développer la recherche en IA, notamment par la création d'instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA) répartis sur l'ensemble du territoire national, ces instituts devant permettre de rivaliser avec les moyens "*quasi-illimités*" des grands acteurs privés.

Le rapport pointe également la nécessité d'anticiper les impacts sur le travail et l'emploi compte tenu des effets combinés de l'IA, de l'automatisation et de la robotique dans de nombreux champs d'activité.

L'étude sur les impacts économiques et sociaux de l'IA de France Stratégie corrobore les risques pointés par le rapport Villani sur l'emploi :

- une plus grande "*prolétarianisation*" des travailleurs privés d'un savoir ;
- un désengagement des travailleurs du fait de l'appauvrissement des relations interpersonnelles ;
- une délégation accrue de la prise de décision.

Risques de dépendance et de plateformisation

Au delà des effets de l'IA sur le travail et l'emploi, les différentes commissions pointent un risque de **domination économique des GAFAM** si les États européens ne parviennent pas à définir des règles en commun et déployer leurs propres compétences en matière d'IA.

Avec le rôle central qu'occupera l'IA dans de nombreux secteurs d'activité à l'avenir (industrie, service, médecine...), les acteurs majeurs de l'IA (Google, Amazone, IBM...) pourraient devenir incontournables et définir eux-mêmes les règles du jeu.

L'étude de France Stratégie met en garde contre un effet de **plateformisation** similaire à celui constaté dans le secteur du tourisme avec l'émergence d'entreprises comme *Booking*, *Uber* ou *Airbnb*. Cette situation pourrait conduire à une concentration encore plus importante de la valeur économique entre les mains des GAFAM avec pour conséquence de moindres recettes fiscales pour les États et un risque de perte de souveraineté.

La **question des données** est présentée comme essentielle dans le rapport Villani qui insiste sur la nécessité de renforcer l'**écosystème européen de la donnée**, notamment "*en favorisant l'accès aux données, la circulation de celles-ci et leur partage*". Cette politique a déjà été amorcée au niveau européen avec le Digital Market Act. Mais il s'agit de la renforcer dans un objectif de "*souveraineté et d'autonomie stratégique pour la France et l'Union européenne*".

Les stratégies de l'État pour le développement de l'IA

Le rapport du Conseil d'État rédigé en 2022 "*Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance*" plaide pour le développement de l'IA dans les services publics sous réserve du respect de sept principes structurants pour une "*IA publique de confiance*" :

- la primauté humaine ;
- la performance ;
- l'équité et la non-discrimination ;
- la transparence ;
- la sûreté (cybersécurité) ;
- la soutenabilité environnementale ;
- l'autonomie stratégique.

Le rapport met en avant les atouts de l'État, grand collecteur de données numériques, qui peut s'appuyer sur l'expérience de transformation numérique engagée depuis 1998 dans les services administratifs et sur la création de structures nationales dédiées au numérique :

- la **direction interministérielle du numérique** (Dinum) mise en place en 2019, chargée d'élaborer la stratégie numérique de l'État et de piloter sa mise en œuvre ;

- la **Commission nationale informatique et liberté** (CNIL) qui examine les enjeux de la pénétration des systèmes numériques dans la société du point de vue de la protection des données personnelles ;
- la **direction interministérielle de la transformation publique** (DITP) qui constitue, auprès des administrations, un appui pour la mise en œuvre et l'accélération des politiques prioritaires du gouvernement

Cette volonté de développement de l'IA par les acteurs publics se manifeste également par l'élaboration de plans stratégiques successifs depuis 2017 :

- Le **plan France IA**, qui fait suite au rapport Stratégie France IA présenté en mars 2017. Il vise à "*promouvoir la recherche, l'innovation et l'adoption de l'IA en France*". Ce plan comprend des investissements dans la recherche fondamentale, la création de chaires universitaires, le soutien aux start-ups et la promotion d'une éthique l'IA ;
- Le programme d'investissement d'avenir de 2021 (PIA) doté de 20 milliards d'euros sur 5 ans qui comprend une enveloppe de 12,5 milliards d'euros pour financer des investissements dans les filières technologiques et des projets collaboratifs ;
- La stratégie nationale pour l'IA.

Ce processus de développement passe aussi par un soutien public à des initiatives associatives dont la vocation est de rapprocher les acteurs du secteur : France Digitale (créée en 2012), Hub France IA.

Quelle politique de l'IA au niveau européen ?

En 2018, la Commission européenne présentait un plan coordonné pour le développement de l'IA. Ce plan avait pour vocation d'inciter les pays membres de l'UE à ouvrir les débats sur le sujet et à développer une stratégie nationale qui passe par l'investissement.

Le Parlement européen s'est prononcé le 14 juin 2023 en faveur du projet européen de régulation de l'intelligence artificielle.

Le proposition de règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle (AI Act) vise à établir un cadre réglementaire pour l'utilisation de l'IA au sein de l'Union européenne qui s'appuie notamment sur une catégorisation des systèmes d'IA en fonction de leur niveau de risque :

- les **systèmes d'IA interdits** car considérés comme particulièrement dangereux pour les droits fondamentaux, tels que les systèmes de surveillance sociale utilisés par les autorités publiques pour surveiller ou évaluer le comportement des personnes ;
- les **systèmes d'IA à haut risque** tels que les dispositifs médicaux ou les technologies de transport autonomes, qui nécessitent des exigences strictes de transparence, de traçabilité, d'évaluation de la conformité, de documentation technique, de surveillance et de contrôle.
- les **systèmes d'IA à risque limité** soumis à des exigences moins strictes que les

systèmes à haut risque, mais qui doivent néanmoins respecter certaines normes.

Le règlement UE prévoit également des mécanismes de certification par des organismes tiers pour les systèmes d'IA à haut risque afin de garantir leur conformité aux règles établies et l'établissement de normes auxquelles les fournisseurs de systèmes d'IA devront se conformer pour se déployer sur le marché européen.